

À la fin du deuxième trimestre 2022, la dette publique s'établit à 2 916,8 Md€

DETTE TRIMESTRIELLE DE MAASTRICHT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (APU) - DEUXIÈME TRIMESTRE 2022

Informations Rapides · 23 septembre 2022 · n° 248



Avertissement

Le calcul de la dette trimestrielle mobilisant des sources comptables moins complètes que celui des comptes annuels, son profil demeure révisable pendant plusieurs trimestres.

Pour une période donnée, la variation de la dette ne permet pas de déduire le déficit public. Pour passer de la variation de la dette brute au sens de Maastricht au déficit, il faut tenir compte de la variation des actifs financiers et des passifs exclus du périmètre de la dette de Maastricht, dont les primes et décotes à l'émission. En outre, le déficit public trimestriel publié par l'Insee est corrigé des variations saisonnières et de l'effet des jours ouvrables, ce qui n'est pas le cas de la dette trimestrielle.

Les contributions à la dette publique calculées pour les sous-secteurs des administrations publiques ou pour une entité en particulier excluent les dettes vis-à-vis d'autres administrations publiques, la dette publique au sens de Maastricht étant consolidée.

Au deuxième trimestre, la dette publique augmente de 6,2 Md€ mais se réduit à 113,3 % du PIB

À la fin du deuxième trimestre 2022, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 2 916,8 Md€, après 2 910,7 Md€ au premier trimestre, soit une augmentation de +6,2 Md€ après +88,8 Md€ au trimestre précédent. Exprimée en point de PIB, elle diminue à 113,3 % (après 114,7 %), en raison de la hausse du PIB en valeur. Contrairement au trimestre précédent, les administrations publiques ont puisé dans leur trésorerie (-48,0 Md€, après +51,1 Md€) pour subvenir à leur besoin de financement, si bien que la dette nette augmente substantiellement (+57,7 Md€, après +39,7 Md€).

L'augmentation de la dette brute des administrations publiques résulte de celles de l'État et des administrations publiques locales

Au deuxième trimestre 2022, la contribution de l'État à la dette publique augmente de 16,3 Md€. L'encours de titres négociables de long terme augmente (+18,0 Md€) en raison notamment de l'indexation d'une partie des titres sur l'inflation française ou européenne (+10,0 Md€). Les dépôts des correspondants du Trésor progressent de 5,8 Md€. En revanche, l'encours de titres négociables de court terme diminue (-7,5 Md€).

La dette nette de l'État augmente de 52,7 Md€. L'État puise dans sa trésorerie ce trimestre (-34,9 Md€) et Air France-KLM rembourse une partie de l'aide de l'État (-1,6 Md€).

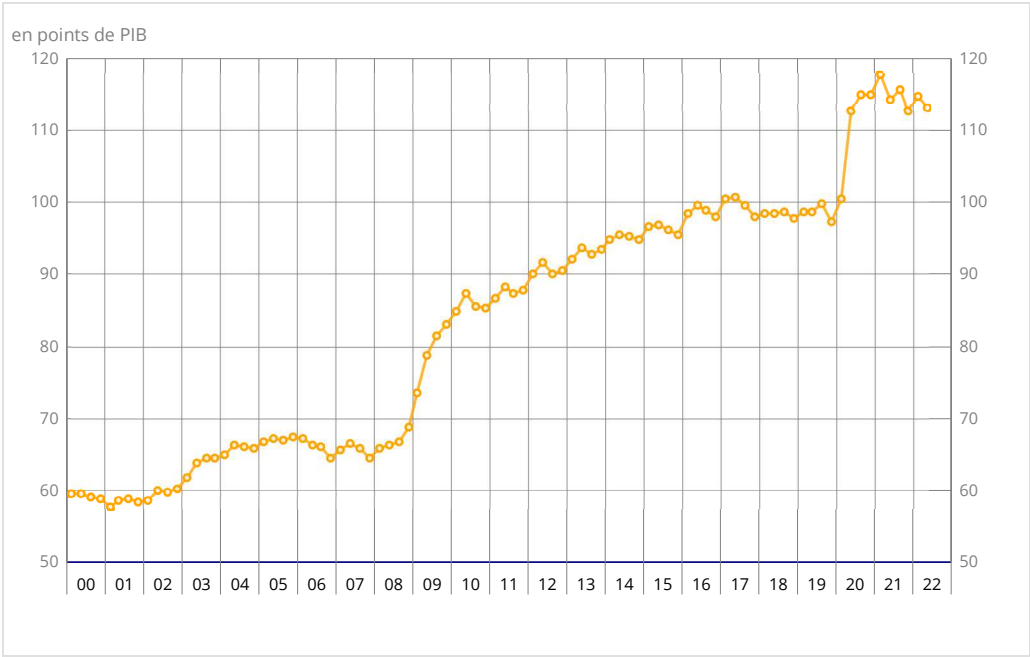
La contribution des administrations publiques locales à la dette publique s'accroît également (+2,7 Md€). Cette augmentation est principalement due à la Société du Grand Paris et à Île-de-France mobilité (respectivement +1,6 Md€ et +1,0 Md€) en lien avec l'émission de titres de long terme (respectivement +1,8 Md€ et +1,5 Md€).

La dette des administrations de sécurité sociale et celle des organismes divers d'administrations centrale diminuent

Les administrations de sécurité sociale (Asso) diminuent leur contribution à la dette publique au deuxième trimestre 2022 (-9,3 Md€). En particulier, l'Urssaf Caisse nationale (ex-Accoss) et l'Unédic remboursent des titres de créances (respectivement -14,6 Md€ et -0,7 Md€) tandis que la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) s'endette (+5,6 Md€). Ces mouvements reflètent en partie la poursuite des versements (+5,0 Md€ au deuxième trimestre) de la Cades à l'Urssaf Caisse nationale au titre des reprises de dettes des régimes de sécurité sociale.

La contribution des organismes divers d'administrations centrale (Odac) à la dette publique diminue de 3,5 Md€, du fait du désendettement de SNCF Réseau, France Compétence et Bpifrance Participations (respectivement -2,8 Md€, -0,4 Md€ et -0,3 Md€).

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (*)



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur et par instrument

(en milliards d'euros)

	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2
Ensemble des adm. publiques	2768,7	2840,9	2821,9	2910,7	2916,8
en point de PIB (*)	114,4%	115,6%	112,8%	114,7%	113,3%
dont, par sous-secteur, consolidée (*) :					
État	2165,1	2230,5	2227,5	2292,3	2308,6
Organismes divers d'adm. centrale	69,6	74,5	74,3	73,0	69,4
Administrations publiques locales	233,1	236,0	245,5	245,1	247,9
Administrations de sécurité sociale	300,9	299,9	274,6	300,2	291,0
dont, par instrument :					
Dépôts	42,9	45,3	45,1	45,8	51,6
Titres négociables	2440,1	2505,4	2479,9	2570,7	2571,7
court terme	270,8	268,1	233,7	248,8	222,6
long terme	2169,3	2237,3	2246,2	2321,9	2349,1
Crédits	285,7	290,2	296,8	294,1	293,5
court terme	12,1	12,4	11,0	10,7	12,1
long terme	273,6	277,8	285,9	283,4	281,4

(*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

Au deuxième trimestre 2022, la dette publique nette augmente de 57,7 Md€

La dette nette des administrations publiques s'élève à 2 610,3 Md€ au deuxième trimestre, s'établissant à 101,4 % du PIB, après 100,6 % au trimestre précédent. Elle augmente de 57,8 Md€. L'écart avec la hausse de dette brute au deuxième trimestre résulte principalement de la diminution de trésorerie des administrations publiques (-48,0 Md€), des ventes, nettes d'achats, de titres obligataires du fonds de réserve pour les retraites (-2,0 Md€) ainsi que du remboursement d'une partie de l'aide de l'État par Air France-KLM (-1,6 Md€).

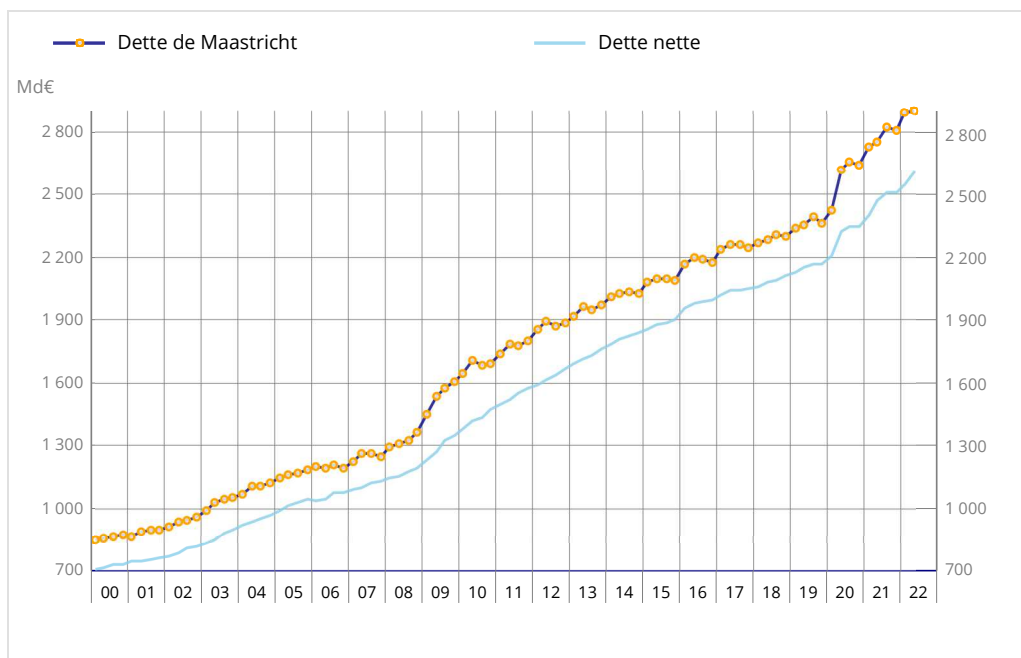
La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

(en milliards d'euros)

	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2
Ensemble des adm. publiques	2467,6	2509,0	2512,8	2552,5	2610,3
dont :					
État	1994,1	2030,3	2034,1	2066,7	2119,4
Organismes divers d'adm. centrale	41,0	45,9	46,9	45,2	42,5
Administrations publiques locales	219,1	222,0	231,4	230,9	233,5
Administrations de sécurité sociale	213,4	210,8	200,6	209,7	214,9

Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

Dette au sens de Maastricht et dette nette



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

La valeur globale des détentions en actions cotées et en titres d'organismes de placement collectif diminue de nouveau au deuxième trimestre

Au deuxième trimestre 2022, la valeur totale des actions cotées et des titres d'organismes de placement collectif (OPC) détenus par les administrations publiques diminue de 18,8 Md€, pour s'établir à 286,2 Md€. Au sein des administrations publiques, cette baisse se répartit entre les Odac (-7,9 Md€), les Asso (-7,6 Md€) et l'État (-3,3 Md€). Elle provient principalement des pertes en détention enregistrées du fait de la baisse du prix des titres (-22,7 Md€), tandis que les achats nets des ventes s'élèvent à 4,6 Md€.

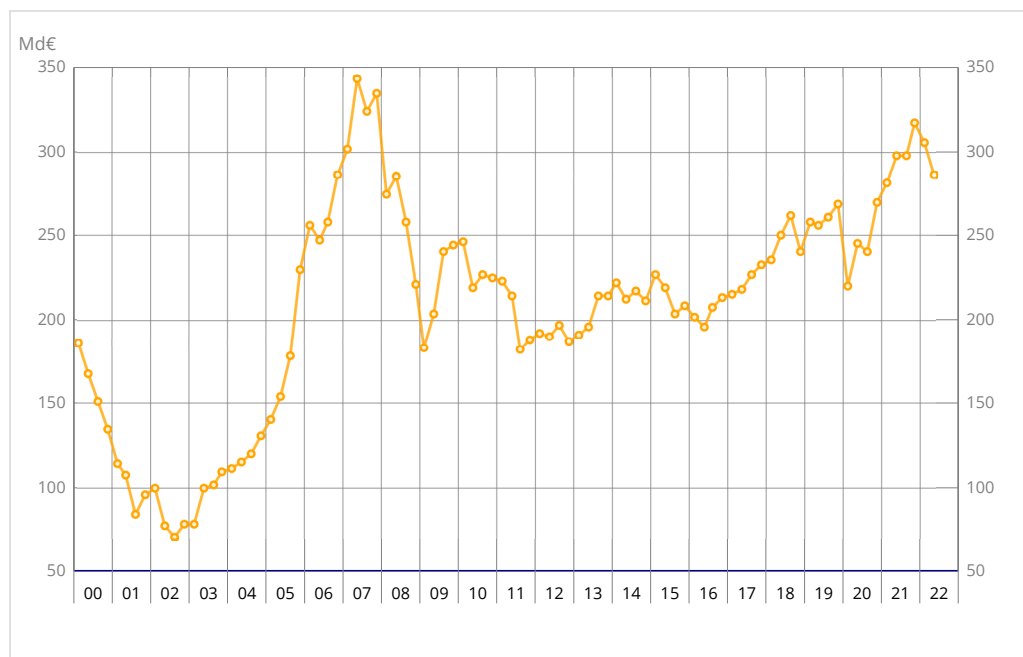
Les actions cotées et les OPC détenues par les administrations publiques

(en milliards d'euros)

	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2
Ensemble des adm. publiques	297,6	298,0	317,1	304,9	286,2
dont :					
État	76,9	78,2	85,8	79,7	76,5
Organismes divers d'adm. centrale	57,7	57,6	58,8	56,1	48,1
Administrations publiques locales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	162,9	162,0	172,4	169,0	161,4

Source : Comptes nationaux base 2014 – Insee, DGFiP, Banque de France

Actions cotées et titres d'OPC détenus par les APU



Source : Comptes nationaux base 2014 – Insee, DGFiP, Banque de France.

Pour en savoir plus

Au dernier trimestre d'une année, le produit intérieur brut (PIB) utilisé pour exprimer la dette en point de PIB est le PIB annuel en données brutes. Cette mesure n'a pas de strict équivalent en cours d'année ; elle est approximée par le cumul du PIB trimestriel en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) sur les quatre derniers trimestres connus.

Les données par sous-secteur institutionnel des administrations publiques qui figurent dans ce numéro d'*Informations Rapides* sont consolidées : sont exclus les passifs du sous-secteur qui sont détenus par le même sous-secteur ainsi que ceux qui sont détenus par les autres sous-secteurs des administrations.

Les chiffres cités dans ce numéro d'*Informations Rapides* sont arrondis à la centaine de millions et peuvent diverger des chiffres recalculés par différence.

La méthodologie est disponible dans l'onglet « Documentation » de la page de l'indicateur sur insee.fr.

Prochaine publication : le 16 décembre 2022 à 8h45

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier
ISSN 0151-1475